

Madame La Présidente, Monsieur le Président de la municipalité, Messieurs les municipaux, cher(e)s collègues et membres du public,

Ceci est une question écrite.

En juin 2016, dans l'entrée en matière sur le règlement communal sur la vidéosurveillance, notre groupe avait affirmé sa satisfaction d'avoir enfin une base légale qui vienne légiférer l'usage de la vidéosurveillance.

Voilà donc déjà plus d'une année que nous avons accepté ledit règlement communal sur la vidéosurveillance, et depuis de nouvelles caméra ont été installées.

Les questions sont les suivantes :

- Est-il exacte que ledit règlement ne soit toujours pas homologué par le Conseil d'état ?
- Si la réponse est affirmative, qu'elles en sont les causes et surtout les conséquences juridiques notamment (illégalité des caméras, risques de sanctions de la part du Canton, refonte du règlement, etc...) ?

Merci

Groupe ADG

Fabrice Caillet-Bois